



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 mars 2026
CONVOCATION DU 27 mars 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MARANDEL Hervé, Maire.

Sont présents : Mme HARDY Marie-Line, M. PADOVAN Philippe, maires-adjoints, M. LEHMANN Jean-Yves, Mme CANESTRARO Jocelyne, M. CHEVALIER Philippe, Mme LOUET Christine, M. GOURREAU Fabrice, , Mme LAMARRE Aurore, Mme BONNARD Ophélie, conseillers.

Absent excusé : M. CALLEWAERT Anthony (représenter par M. GOURREAU)

Mme CANESTRARO Jocelyne est élue secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice

L'ordre du jour étant le suivant :

- Approbation du procès-verbal en date du 20 mars 2026,
- Approbation du compte financier unique 2025,
- Vote du budget primitif 2026,
- Application de la fongibilité des crédits,
- Vote des taxes,
- Subventions aux associations,
- Délégations syndicats,

- Questions diverses

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

*** Approbation du procès-verbal en date du 20 mars 2026**

Le procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

2026-26. Approbation du compte financier unique 2025**7.1.2 - Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion**

Monsieur le Maire rappelle que le compte financier unique est le résultat de l'exercice, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, avec les restes à réaliser, notamment en investissement. Cette comptabilité a été contrôlée par la Perception.

Le CFU est identique au compte de gestion de nos Trésoriers municipaux.

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2024		117 874.17		192 023.46
Opérations de l'exercice 2025	111 144.39	43 448.31	416 891.58	376 501.01
TOTAUX	111 144.39	161 322.48	416 891.58	568 524.47
Résultats de clôture		50 178.09 001		151 632.89
Restes à réaliser	124 223.00	-		
TOTAUX CUMULES	235 367.39	161 322.48		151 632.89
RESULTATS DEFINITIFS	- 74 044.91			77 587.98 002

1068 = 74 044.91

-Approbation du compte financier unique de la commune 2025 :

Le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de	151 632,89 €
Un excédent d'investissement avant reste à réaliser de	50 178,09 €
Des Restes à Réaliser en dépense d'investissement de	124 223,00 €
Des Restes à Réaliser en recette d'investissement de	0,00 €

Monsieur le Maire quitte la séance ; **Madame HARDY Marie-Line**, 1^{ère} Adjointe, soumet au Conseil le vote du CFU 2025 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025.

Monsieur le Maire revient.

- Affectation du résultat du budget communal pour l'exercice 2025 :

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 :	74 044,91 €
Résultat de fonctionnement excédentaire reporté 002 :	151 632,89 €
Résultat d'investissement excédentaire reporté 001 :	50 178,09 €

2026-27. Vote des budgets primitifs 2026**7.1.2 - Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion**

Le conseil municipal décide de voter le budget communal par chapitre.

Dépenses de Fonctionnement**Par Chapitre**

Chapitres	Budget Primitif 2025	Mandats émis en 2025	Proposition Budget primitif 2026
011- Charges à caractère général	214 877.41 €	167 149.52 €	180 831.84 €
012- Charges de personnel	104 791.00 €	107 388.18 €	110 179.00 €
014- Atténuations de produits	34 521.00 €	34 521.00 €	34 521.00 €
65- Autres charges de gestion courante	106 901.12 €	105 230.50 €	112 078.25 €
66- Charges financières	2 402.38 €	2 402.38 €	1 808.95 €
67- Charges exceptionnelles	200.00 €	200.00 €	200.00 €
68- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	- €	- €	766.00 €
023- Virement à la section d'investissement	127 182.67 €	- €	25 568.88 €
042- Opération n°042	- €	- €	- €
Total	590 875.58 €	416 891.58 €	465 953.92 €

Recettes de Fonctionnement**Par Chapitre**

Chapitres	Budget Primitif 2025	Titres émis en 2025	Proposition Budget primitif 2026
002- Excédent de fonctionnement reporté	192 023.46 €	- €	77 587.98 €
013- Atténuations de charges	200.00 €	285.91 €	200.00 €
70- Produits des services	69 992.11 €	62 666.55 €	62 327.53 €
73- Impôts et taxes	32 039.81 €	29 892.41 €	29 839.41 €
731- Fiscalité locale	181 500.60 €	179 543.00 €	179 543.00 €
74- Dotations et participations	87 814.60 €	87 641.60 €	89 151.00 €
75- Autres produits de gestion courante	23 300.00 €	16 462.96 €	23 300.00 €
76- Produits financiers	5.00 €	4.86 €	5.00 €
77- Produits exceptionnels	4 000.00 €	1 854.06 €	4 000.00 €
042- Opération n°042	- €	- €	- €
Total	590 875.58 €	378 351.35 €	465 953.92 €

Dépenses d'investissement

Par Chapitre

Chapitres	Budget Primitif 2025	Mandats émis en 2025	RAR 2025	Proposition Budget primitif 2026	Proposition finale 2026
20- Immobilisations incorporelles	26 000.00 €	3 084.00 €		1 000.00 €	1 000.00 €
204- Subventions d'équipement versées (assainissement)	9 518.49 €	9 518.49 €	- €	- €	- €
21- Immobilisations corporelles	191 908.76 €	79 242.08 €	124 223.00 €	51 625.63 €	175 848.63 €
16- Remboursement d'emprunts	21 334.82 €	19 299.82 €	- €	21 928.25 €	21 928.25 €
Total	248 762.07 €	111 144.39 €	124 223.00 €	74 553.88 €	198 776.88 €

Recettes d'investissement

Par Chapitre

Chapitres	Budget Primitif 2025	Titres émis en 2025	RAR 2025	Proposition Budget primitif 2026	Proposition finale 2026
001- Excédents reportés	117 874.09 €	- €	- €	50 178.09 €	50 178.09 €
13- Subventions d'investissement	- €	41 058.00 €	- €	45 000.00 €	45 000.00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	2 035.00 €	1 170.00 €	- €	2 035.00 €	2 035.00 €
10- Dotations fonds divers réserves	1 670.31 €	1 220.31 €	- €	75 994.91 €	75 994.91 €
021- Virement de la section de fonctionnement	127 182.67 €	- €	- €	25 568.88 €	25 568.88 €
Total	248 762.07 €	43 448.31 €	- €	198 776.88 €	198 776.88 €

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2026 de la commune, équilibré en recettes et dépenses à :

Section de fonctionnement : 465 953,92 €
Section d'investissement : 198 776,88 €

2026-28. Application de la fongibilité des crédits

7.1.2 - Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

A titre d'information, le montant des dépenses réelles **2026** s'élève à **538 997,03 €** en section de fonctionnement et **199 776,88 €** en section d'investissement.

La règle de fongibilité des crédits pour **2026** est de **40 424,78 €** en fonctionnement et **14 983,27 €** en investissement.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-29. Vote des taxes

7.2.2 Vote des taux

Le Maire rappelle le taux des taxes votées en 2025 :

- Taxe foncière (bâti) :	33,64%
- Taxe foncière (non bâti) :	32,23%
- Taxe d'Habitation :	16,21%
- CFE :	19,16%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir le taux des taxes sur l'année 2026, soit :

Taxe foncière (bâti) :	33,64%
Taxe foncière (non bâti) :	32,23%
Taxe d'Habitation :	16,21%
CFE :	19,16%

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2026-30. Subventions aux associations**7.5 – Subventions****Monsieur Chevalier ne peut pas participer au vote concernant La folie des Sièges.**

Monsieur le Maire exprime les demandes de subvention reçues à ce jour des associations pour 2026.

*Le conseil municipal, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :
De donner des subventions aux associations suivantes :*

- Plaisir de lire	400 €
- Gymnastique volontaire Siégeoise	800 €
- La Folie Des Sièges	500 €
- MF la parenthèse	150 €
- MFR Toucy	100 €
- US Cerisiers	300 €
- CFA Agricole de l'Yonne - Venoy	100 €
- Collège Gaston Ramon	150 €
- ASEAMAS	400 €
- Bibliothèque de l'Hôpital et des maisons de retraite de Sens et sa région	100 €
- Classe découverte poney à Armeau	50 €
- Association de chasse de Les Sièges	700 €

2026-31 à 34. Délégations syndicats**-SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) :**

1 délégué : M. PADOVAN Philippe

1 suppléant : M. MARANDEL Hervé

-SIVOS

3 délégués : M. MARANDEL Hervé, M. CALLEWAERT Anthony, Mme. CANESTRARO Jocelyne

2 suppléants : Mme. LOUET Christine, M. LEHMANN Jean-Yves

- ATD (Agence Technique Départementale) :

1 délégué : M. MARANDEL Hervé

1 suppléant : M. LEHMANN Jean-Yves

- SMVA (Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents) :

1 délégué : M. CHEVALIER Philippe

1 suppléant : M. MARANDEL Hervé

***Questions diverses :**

- **Devis ENT 4D** : Monsieur le maire expose les devis reçus par l'entreprise ENT 4D, premier devis concernant la régularisation de la population de nuisible sur les bâtiments communaux d'un montant de 2 200€TTC, deuxième devis concernant une mise en place d'un contrat tri-annuel de prévention et de régulation des nuisible sur les bâtiments et espaces communaux d'un montant de 3 110 €TTC/an, les conseillers ont choisis le devis à **3 110 €TTC/an**, il sera prévu au budget et il sera passé au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.